

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

Numéro de dossier : 04001124

ARRETE DU MAIRE n°2024/86

Objet : Vente au déballage

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande de l'Association Capucins-Tivoli en vue d'occuper le domaine public autour des arènes, afin d'organiser une vente au déballage le 28 avril 2024,
VU le récépissé de dépôt de déclaration préalable d'une vente au déballage n°2024/11,
CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation d'une vente au déballage le 28 avril 2024 par l'Association Capucins-Tivoli, la circulation sera interdite sur le pourtour des arènes, de 6h00 à 18h00.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée les Services Techniques municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale des services et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 16 avril 2024

Le Maire
Barbara NETO

